

Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 27-22
Séance du Vendredi 08 juillet 2022

Rendue exécutoire

Un Bureau exceptionnel de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 08 juillet 2022 à 14h00 par voie électronique, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Les échanges écrits concernant le dossier se sont déroulés entre le jeudi 07 juillet à 10 heures et le vendredi 08 juillet 2022 à 14h00. Ils ont été ouverts et clôturés par un mail de la Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

7 présents

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Actualisation de l'offre de prix de l'opération de construction en VEFA de 27 logements collectifs
- Rue Emile Zola à Bezons.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice générale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°35-21 du 20 septembre 2021 autorisant l'engagement de l'opération ;

Vu le rapport présenté au Bureau du 08 juillet 2022 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur GENESTONE pour un prix d'acquisition actualisé à hauteur maximum de 3 230 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 5 636 124 € HT et le prix de revient prévisionnel à 5 831 979 € HT, soit 6 329 096 € TTC pour une surface d'environ 1 744,93 m² ;

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % maximum du prix de revient.

Approuvé à la majorité

1 abstention : Christophe NOELETTE

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI